Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212901458-20251215-DEL55_2025-DE

COMMUNE DE CONFORT-MEILARS
(FINISTERE)
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 11
Exprimés : 13

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CONFORT-MEILARS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Patrick LE DRÉAU, Maire.
Date de convocation : 11 décembre 2025.
Présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Mme Annick COADOU-THOMPSON ayant donné procuration à M. Laurent COATMEUR et M. Romain GOURLAY ayant donné procuration à Mme Marion CARVAL et M. Jean-Yves QUÉRÉ absents excusés.
Secrétaire : Marion CARVAL.

N°2025/055 – Travaux de réhabilitation du pont de Meilars : demande de subvention DSIL 2026

Par délibération en date du 4 mars 2024, le conseil municipal a donné un accord pour engager l'opération de réhabilitation du pont de Meilars et a attribué le 18 novembre 2024 le marché de maitrise d'œuvre à l'entreprise Antea Group pour un coût de 54 600 € TTC.

Le coût de l'opération est estimé à 402 300 € H.T.

Pour financer l'opération, l'État a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la réparation de leurs ouvrages d'art à hauteur de 35 M€ dont le pilotage est confié au Cerema.

Le Programme National Ponts Travaux subventionnera jusqu'à 60% des travaux de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques et réglementaires nécessaires à leur bonne réalisation.

Une demande de subvention en ce sens a été déposée le 25 novembre 2025.
Une autre demande de subvention a été sollicitée auprès du Département pour un montant de 30 000 € au titre du Pacte Finistère 2030 – volet 2 – 2025-2026.

Considérant l'intérêt de bénéficier du plus large financement possible pour financer cette opération, une demande de subvention au titre de la DSIL (Dotation de Subvention d'Investissement Local) 2026 peut être envisagée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une demande de subvention au titre de la DSIL 2026.

MAIRIE DE CONFORT-MEILARS 29790 FINISTÈRE

Certifie exécutoire dès transmission
en Préfecture
Date de publication en Mairie

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick LE DRÉAU